

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Appel à projets ALCOTRA / Opportunité d'intégration dans deux projets simples sur les thèmes de la Santé et de la Mobilité

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille-vingt-deux et le vingt octobre à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS ALLARD (Pouvoir P. DUPERCHY). CHAON. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). MANSOZ (Pouvoir C. TAVEL). VANBERLVIET.

Le Président :

Explique que l'Europe a lancé un nouvel appel à projet ALCOTRA et qu'après avoir échangé avec plusieurs partenaires Italiens dont la ville métropolitaine de Turin, le SMAPS a identifié deux thématiques, la Santé et la Mobilité, pour lesquelles il serait envisageable que le SMAPS et ses EPCI adhérents soient partenaires pour répondre à l'appel à projets ;

Informe l'assemblée du fait qu'une réunion s'est tenue au SMAPS le 14 octobre dernier afin de préciser les conditions d'engagement dans ces projets ALCOTRA, la gouvernance envisagée, les niveaux d'aide, les thématiques et les types d'actions qui pourraient être inscrits dans deux projets simples distincts portant sur la Mobilité et sur la Santé ;

Invite le conseil communautaire à délibérer pour approuver le principe d'intégration de la CCLA dans ces 2 projets.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le principe d'intégration de la CCLA dans 2 projets simples ALCOTRA portant sur la santé et la mobilité,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

